

GRENOBLE - ECHIROLLES  
20 rue Fernand Pelloutier  
BP 107  
38431 Echirolles Cedex  
Tél. 04 76 09 50 54  
Fax 04 76 40 79 93  
www.sovec.fr

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Rapport Général du Commissaire aux Comptes  
**ASSOCIATION ADIL 38**  
Siège : Hôtel du Département  
7 rue Fantin Latour  
38000 GRENOBLE

***Exercice clos le 31 Décembre 2007***



**Association Départementale d'Information  
Sur le Logement de l'Isère  
(ADIL 38)**

Siège : Hôtel du Département  
7 rue Fantin Latour  
38000 GRENOBLE

-:-

**RAPPORT GENERAL**

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

+

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association **ADIL 38**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification des appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous attestons que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

- ✓ Dans le cadre des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies, notamment en ce qui concerne la présentation des opérations relatives au fonctionnement de l'outil ETOIL.ORG, dont le détail est exposé dans le paragraphe « Etoil.org » de l'annexe, à la page 9.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

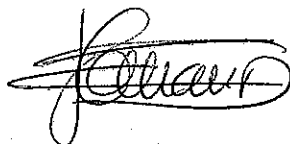
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité, la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Echirolles, le 10 juin 2008

### SOVEC

Société de Commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble  
représentée par



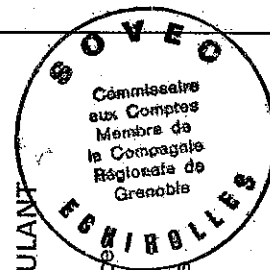
**Justine GAIRAUD**  
Commissaire aux comptes  
Associée

ADIL 38  
 INFORMATION LOGEMENT  
 2 Bd Mal Joffre  
 38000 GRENOBLE

## BILAN AU 31/12/2007

Exercice comptable du 01/09/07 au 31/12/07

	ACTIF			PASSIF
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations corporelles	29 404	265	29 139	FONDS PROPRES Fonds Associatifs Résultat de l'exercice
Immobilisations financières	4 850		4 850	
<b>TOTAL I</b>	<b>34 254</b>	<b>265</b>	<b>33 989</b>	<b>TOTAL I</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances	42 477		42 477	DETTES Dettes fourniss. & cptes rattachés
Autres créances	42 477		42 477	Dettes fiscales et sociales
Disponibilités	324 359		324 359	
<b>TOTAL II</b>	<b>366 836</b>		<b>366 836</b>	<b>TOTAL II</b>
Compte de régularisation				Compte de régularisation
Charges constatées d'avance	8 174		8 174	Produits constatés d'avance
<b>TOTAL III</b>	<b>8 174</b>		<b>8 174</b>	<b>TOTAL III</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>409 264</b>	<b>265</b>	<b>409 000</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>



ADIL DE L'ISERE  
2bid Maréchal Joffre  
38000 grenoble

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2007

Exercice comptable du 01/09/07 au 31/12/07

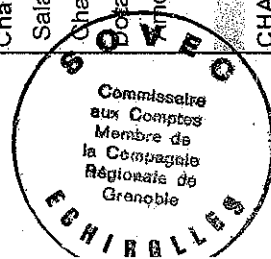
Start Compta 12.10

### CHARGES D'EXPLOITATION

Consommation exercice /tiers	55 874
Autres achats et charges externes	55 874
Impôts, taxes et vers. assimilés	146
Impôts, taxes et vers/ assimilés	146
Charges du personnel	42 194
Salaires et traitements	29 648
Charges sociales	12 546
Dotations aux amortis. & provisions	265
Amortissements sur immobilisations	265
<b>TOTAL I</b>	<b>98 479</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>TOTAL II</b>
Intérêts et charges assimilées	15
	15
<b>Solde créditeur : excédent</b>	<b>238 600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>337 094</b>

### PRODUITS D'EXPLOITATION

Subventions d'exploitation	102 508
Subventions d'exploitation	228 051
Cotisations	6 310
Cotisations	188
Cotisations	38
<b>TOTAL I</b>	<b>337 094</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>TOTAL I</b>
D'autres valeurs mobil. & créances	0
	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>337 094</b>



# ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le total du bilan est de 409 000 € et dont le compte de fonctionnement de l'exercice fait ressortir un excédent de 238 600,17€

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels.

## ❖ PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.07 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du plan comptable associatif et du plan comptable du Conseil National de la Vie Associative.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels respectent le principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Indépendance des exercices

## ❖ IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires éventuels)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue à savoir :

- |                             |       |
|-----------------------------|-------|
| - Agencement & installation | 3 ans |
| - Matériel informatique     | 3 ans |
| - Mobilier de bureau        | 8 ans |



✓ Valeurs brutes des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Acquisitions	Cessions	Solde 31.12.07
Agencement & installations	4 731,10	-	4731,10
Matériel informatique	13 189,59	-	13 189,59
Mobilier de bureau	11 483,08	-	11 483,08
<b>TOTAUX</b>	<b>29 403,77</b>	<b>0</b>	<b>29 403,77</b>

✓ Amortissements des immobilisations corporelles

Immobilisations	Valeur acquisition	Amortissement au 31.12.07	Valeur nette comptable au 31.12.07
Agencement & installations	4 731,10	-	4 731,10
Matériel informatique	13 189,59	130,70	13 058,89
Mobilier de bureau	11 483,08	134,01	11 349,07
<b>TOTAUX</b>	<b>29 403,77</b>	<b>264,71</b>	<b>29 139,06</b>

Les immobilisations financières sont composées du dépôt de garantie sur la location des bureaux soit 4 850 €

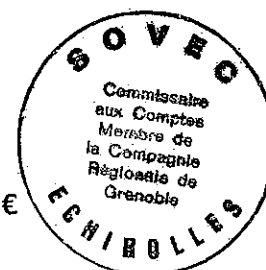
❖ **SUBVENTIONS & COTISATIONS** inscrites en compte de résultat

Les subventions sont inscrites en produits au fur et à mesure de leur encaissement. Un produit à recevoir est constaté au 31 décembre si le montant perçu au cours de l'exercice est inférieur aux décisions communiquées à l'association.

Inversement, les sommes perçues en cours d'exercice et concernant l'exercice suivant sont inscrites au bilan en produits constatés d'avance.

Il en est de même pour les cotisations.

✓ Produits à recevoir	42 477,07 €
Subvention	40 452,67
<i>Dont Etoil.org 27 868,00 €</i>	
Cotisations	1 998,99
Avoir non parvenu	25,41
✓ Produits constatés d'avance	100 100,00 €
Subvention 2008	100 000,00
Cotisation 2008	100,00



## ❖ DETAIL DES POSTES DU BILAN

✓ Charges à payer	70 300,23 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 987,60
Dettes sociales	19 312,63
✓ Charges constatées d'avance	8 174,38 €
Charges générales d'exploitation (loyer, charges, assurance, eau, maintenance informatique...)	

## ❖ ETAT DES CREANCES & DES DETTES

La totalité des échéances des créances et des dettes reflétée dans le bilan sont réalisables ou exigibles à moins d'un an.

Créances	-1 an	+ 1 an
Subventions	40 452,67	néant
Cotisations	1 998,99	néant
Avoir fournisseurs	25,41	néant
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>42 477,07</b>	
Dettes	-1 an	+ 1 an
Fournisseurs & comptes rattachés	50 986,80	néant
Sociales	19 312,63	néant
Fiscales	Néant	Néant
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>70 299,43</b>	

## ❖ FONDS PROPRES AU 31/12/2007 238 600,17 €

Les fonds propres au 31/12/2007 sont constitués uniquement du résultat de l'exercice 2007.

## ❖ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'ADIL de l'ISERE n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire au titre de l'exercice 2007.

## ❖ DIVERS

- ✓ *Droit Individuel à la Formation (DIF)*  
Nombre d'heures capitalisées au 31/12/07
- ✓ *Effectif moyen par catégorie*  
Cadres 2  
Employés 6



16 heures

08



# ❖ EVALUATION DES PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT

Collège I	Organismes HLM privés ou publics		
	ACTIS	929,69	
	CGLS		15 937,27
	ICF SUD EST MEDITERRANEE		
	LE PAYS DE VIZILLE	116,20	
	OPAC 38	1 909,00	
	PLURALIS	944,30	
	SDH	1 390,00	
	Organismes collecteurs 1 %		
	ALIANCE	50,00	
	EPERGOS	12,50	
	GIC	12,50	
	UESL		86 571,00
	Organismes de crédit		
	CAISSE D EPARGNE	375,00	
	CREDIT FONCIER	308,00	
	Organisations professionnelles gestion immobilière		
	FNAIM	250,00	
	Associations de propriétaires bailleurs		
	UNPI	12,50	
Collège II	Associations		
	AFOC	12,50	
	CGT	50,00	
	CLCV	12,50	
	CNL	12,50	
	CSF	50,00	
	UCIM	12,50	
	UDAF	12,50	
	UN TOIT POUR TOUS	12,50	
	UMHIJ	12,50	
Collège III	MINISTERE DU LOGEMENT	97 000,00	
	Conseil Général de l'Isère	50 000,00	27 868,00
	CAF	10 000,00	
	EPCI		
	CAPViennois	1 512,00	
	CAPVoiron	1 951,02	
	METRO	36 000,00	
	VILLE DE CROLLES	189,65	
	VILLE DE GRENOBLE	3 530,00	
	Association d'intérêt général		
	AGEDEN	12,50	
	ALE		
	CAUE		
	HABITAT & DEVELOPPEMENT	12,50	
	PACT ISERE	12,50	

Cotisations 6 534,69

Subventions

302 690,94

Subventions Etoil.org

27 868,00

09



## ❖ ETOIL.org

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, l'ADIL de l'Isère héberge l'outil unique ETOIL.org. Un budget de fonctionnement (27 868 €) lui a été délégué par le Conseil Général de l'Isère. Celui-ci se décompose ainsi :

- ✓ Charges de fonctionnement courantes  
(édition, conception, secrétariat, fournitures...)  
Hébergement de l'outil sur internet
- ✓ Rémunération de l'Administrateur fonctionnel
- ✓ Rémunération de l'Assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et la coordination
- ✓ Maintenance évolutive

<b>CHARGES</b>	<b>20 362,85</b>
Eau, électricité	24,84
Fournitures administratives	35,32
Fournitures informatiques	303,12
Location immobilière	322,36
Charges locatives immobilières	88,99
Maintenance informatique	261,20
Entretien locaux	76,61
Assurances	14,75
Honoraires immobiliers	193,35
Honoraires comptables	221,83
Honoraires informatiques (Triagoz)	7 654,00
Honoraires informatiques (Hébergement)	7 235,80
Frais de réception (consommables)	4,42
Téléphone	143,04
Formation professionnelle	12,44
Salaires & appointements	2 261,11
Provision pour congés payés	336,00
Charges sociales / Congés payés	135,00
Cotisations sociales URSSAF	658,13
Cotisation retraite/prévoyance cadre	191,37
Cotisations sociales ASSÉDIC	93,83
Médecine du travail	71,47
DAP des immobilisations corporelles	23,89
<b>PRODUITS</b>	<b>27 868,00</b>
Subvention de fonctionnement	27 868,00
<b>RESULTAT AU 31/12/07 (Excédent)</b>	<b>7 505,15</b>

Les charges inhérentes à l'activité d'ETOIL.org, lui sont répercutées intégralement. Par ailleurs, une quote-part de certaines charges fixes de l'ADIL DE L'ISERE lui sont refacturées suivant les clés de répartition ci-après :

- Surface du bureau ETOIL.org soit 10 m<sup>2</sup>/180 (eau, électricité, charges et location immobilière, entretien, assurance)
- Nombre d'utilisateurs ETOIL.org soit 1 personne/8 (fournitures administratives, maintenance informatique, frais de réception)
- 25 % de la charge globale (téléphonie)
- subvention perçue par ETOIL.org (honoraires du commissaire aux comptes)

